

Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme

« Archipel Guadeloupe »

Dossier suivi par
La Conseillère Principale d'Education
 Mme ANDRE Axelle
 Service Education
 Téléphone : 0590 85 28 95
 Mèl : ce.9711066g@acguadeloupe.fr
 Saint-Félix- le Gosier

INSCRIPTION

Chers parents

Les opérations d'**inscription pédagogique** au LDMHT se dérouleront en salle de réunion conformément au planning ci-dessous.
 Les demandes d'**inscription à l'internat** sont à déposer lors de l'inscription pédagogique, au **plus tard le 11 juillet 2024**. La demande d'internat est à faire chaque année.

Filière pour l'année scolaire 24 -25	Date Inscription	Horaires Réception parents
1 STHR, 1 PRO HR 1	Mardi 25 Juin	7H30- 10H et 10H- 11H30
1ère Bac PRO HR 2 passerelle	Mercredi 26 Juin	TOUS LES PARENTS/Elèves A 7H PRECISE
T CAP Cuisine, T CAP CSHCR 1, T CAP CSHCR 2	Jeudi 27 Juin	7H30-11H30
1 Bac PRO AL	Vendredi 28 Juin	7H30-10H
T PRO HR 2, TPRO AL	Lundi 01 Juillet	7H30-11H45
T PRO HR 1, T STHR	Mardi 02 Juillet	7H30-11H45
1ère année de BTS Tourisme, MCET	Mercredi 03 juillet	7H30-11H45
2nde STHR	Jeudi 04 juillet	TOUS LES PARENTS/Elèves A 7 H PRECISE
Vendredi 05 JUILLET PAS DE RECEPTION PUBLIQUE		
2nd PRO AL, 2nd PRO HR	Lundi 08 juillet	TOUS LES PARENTS/Elèves A 7H PRECISE
1ère année CAP CSHCR, 1ère année CAP Cuisine	Mardi 09 juillet	TOUS LES PARENTS/Elèves A 7H PRECISE
1ère année BTS MHR, MAN Mise à Niveau, MCAR, MCB	Mardi 27 aout	7H30-11H45
2ème année de BTS Tourisme et MHR	Mercredi 28 aout	7H30-11H45

Les inscriptions se déroulent le matin de 7h00 à 11h45. L'établissement ne fait pas de photocopies.

Liste des pièces communes à fournir par tous (lycéens et étudiants)

- Notification d'affectation
- EXEAT de l'établissement précédent
- RIB des responsables désignés (à remettre à la gestion)
- 4 Photos d'identité **récentes et réglementaires. (Conforme à celui du passeport)**
- 1 Photocopie du livret de famille (**copie intégrale**)
- 1 Photocopie du justificatif de domicile
- 1 Photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève
- Attestation de l'assurance scolaire (à fournir à la rentrée)
- Photocopie du carnet de vaccinations
- 1 Fiche d'urgence (à télécharger sur le site)
- Photocopie des bulletins de notes de l'année précédente
- Certificat de non contre-indication pour les métiers de l'hôtellerie et de la restauration délivré par le médecin traitant (document à télécharger sur le site du lycée) **sauf pour les BTS Tourisme**
- Vous avez 16 ans, attestation de recensement ou journée d'appel à la défense (JAPD) si elle a été faite.
-
- Reçu de la Gestion attestant d'un règlement
- **Moyens de paiement pour les frais de Restauration scolaire** : Espèces, carte, chèque, ou **Virement** : justificatif à retourner par mail à **intendant.97111066g@ac-guadeloupe.fr** en précisant nom/ prénom et l'objet. **ATTENTION NOUVEAU COMPTE !!!!!**
- **Avis d'impôts sur le revenu de 2022 ou déclaration de revenus de 2023**
- Autorisation du représentant légale à percevoir l'indemnité de stage

* Les filières de **BTS Tourisme et MHR, de MCAR et de MISE A NIVEAU (MAN)** doivent également **fournir en plus:**

- une copie du relevé de notes de l'examen ou attestation de réussite au Bac

* **Mentions Complémentaires** : fournir copie CAP ou Attestation de Réussite au BAC

1ère BAC PRO passerelle : fournir Attestation de Recensement

- Notification de bourse le cas échéant, version papier
- **Indemnités de stage** : pièce d'identité du responsable légal et de l'élève (CAP, Bac Pro et mentions complémentaires)+ RIB de l'élève et du responsable légale – **ORIGINAL et COPIE pour chacun des documents**

Toute inscription implique que l'élève et le responsable respectent impérativement le règlement intérieur de l'établissement. La tenue du lycée pour l'élève est obligatoire y compris pour les démarches administratives. **L'usager** qui rentre dans le lycée, établissement public d'enseignement **revêtira une tenue correcte** et adéquate, à défaut, l'entrée pourra lui être refusée.

Le chef d'établissement



P.E MARCHAL